



**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2026**

Le 20 juin 2026, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association « Solidarité Migrants La Rochelle » s'est tenue dans la salle municipale du Centre Nautique de l'Anse de Port Neuf, Allée Léon Douzille à La Rochelle.

40 membres sont présents et 19 représentés soit 59 membres sur 190 adhérents à jour de leur cotisation.

La feuille d'émargement et les procurations des adhérents seront archivées avec le procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapports des groupes
- Rapport financier, compte de résultat, bilan 2025, budget 2026
- Orientations et perspectives 2026
- Fixation du montant de la cotisation 2027
- Présentation et validation du groupe aide aux démarches
- Présentation et validation de la fusion des groupes MJM et Canapés Solidaires
- Présentation et validation du Règlement Intérieur, modification des groupes
- Proposition et vote des animateurs de groupes et membres volontaires qui composeront le collège.

Benoit Gaillard animateur de la séance, annonce en préambule que l'association aura 10 ans à la fin de l'année puis il rappelle son mode de gouvernance : l'organe de direction est un collège solidaire composé d'une quinzaine de membres ayant tous les mêmes prérogatives. Tous les adhérents sont invités aux réunions mensuelles, avec voix consultative.

Nous procédons à la lecture du rapport moral, il est adopté à la majorité avec une abstention.

Chaque animateur de groupe est invité à se présenter, à présenter les actions essentielles de son groupe, pour 2025, puis à énoncer les perspectives 2026 et enfin à répondre aux questions.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

La trésorière, présente le rapport financier de l'association, commente les éléments marquants : le résultat comptable après retraitements présente, pour la première fois depuis 3 ans, un excédent de 8 307 €. Le montant de la trésorerie s'en trouve amélioré, il s'élève à 27 918 €.



Les dépenses liées au logement représentent 131 507 € soit 92% du montant des charges d'exploitation.

Les produits d'exploitation, à noter, l'augmentation de la subvention de la ville passant de 3 000 € à 4 000 €, la constance de celle de la CPAM et la belle réussite du concert. La progression constante du nombre d'adhérents passant de 174 à 190.

Le temps de travail des 113 bénévoles été revu à la hausse, sa valorisation s'élève à 379 680 €

Le budget 2026 prévoit :

- une stabilisation du nombre de logements gérés une quinzaine
- une augmentation du coût des fluides de 3 % par rapport à 2025
- la demande de 3 subventions VLR, CPAM, l'Etat Préfecture de Région (fonds dédiés à la vie associative)
- la recherche de financement pour la mise en sécurité de femmes isolées.

Après quelques échanges, le rapport financier et le budget prévisionnel 2026 sont adoptés à l'unanimité.

La lecture du rapport d'orientation et perspectives 2026, n'appelle pas de commentaire, il est adopté à l'unanimité.

La montant de la cotisation 2027 est proposé à partir de 15 €, comme en 2026, cette proposition est adoptée à l'unanimité. La possibilité d'une cotisation inférieure à ce montant reste ouverte, sur demande.

Présentation du groupe aide aux démarches, ce groupe permet d'apporter une aide ponctuelle à des personnes qui ne sollicitent pas un accompagnement. Cette présentation est adoptée à l'unanimité.

Présentation de la fusion des groupes MJM et Canapés Solidaires le rapprochement des 2 groupes permet aux canapés solidaires d'être représentés au collège. Cette fusion est adoptée à l'unanimité.

Présentation du règlement intérieur la modification permet d'y inclure le groupe d'aide aux démarches et la fusion du groupe MJM et canapés. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Proposition et vote des animateurs de groupes et membres volontaires qui composeront le collège. Des adhérents se sont ajoutés à la liste présentée en séance. La composition du collège soumise au vote est adoptée à l'unanimité, elle est annexée au procès-verbal.

Procès-verbal établi le 20 juin 2026

Rédactrice : Annette Artault